

Le gouvernement ne veut pas interdire le dioxyde de titane, pourtant proscrit par les députés

10 janvier 2019

Mardi 8 janvier, dans une interview accordée à l'émission « C à vous », le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire a annoncé qu'il ne comptait pas signer l'arrêté d'interdiction du dioxyde de titane, comme l'y enjoint pourtant la loi Alimentation, adoptée en novembre 2018.

Le dioxyde de titane est une nanoparticule utilisée comme additif alimentaire, sous le nom d'E171. D'après les études scientifiques, il aurait un effet non seulement délétère pour le système immunitaire, **mais aussi cancérigène**. C'est pourquoi les parlementaires l'avaient interdit lors des débats sur la loi Alimentation.

Fondant son refus sur l'absence de preuves définitives quant aux effets sanitaires du dioxyde de titane, le ministre de l'Économie entend lancer une nouvelle expertise et invite les industriels à « *s'abstenir* » d'utiliser la substance.

Pour Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement, « *cette façon de remettre à après-demain ce que la France aurait dû adopter avant-hier est insupportable et engage la responsabilité pénale dudit ministre ; elle apporte la preuve définitive de la duplicité du gouvernement qui plaide pour une interdiction du dioxyde de titane en 2018 par la voix de Brune Poirson tout en rejetant le principe d'une interdiction en 2019 par la voix du ministre de l'Économie.* »

Pour Générations futures ce renoncement est « *inadmissible et incompréhensible* ». « *Les preuves scientifiques montrant des effets inquiétants sont déjà là*, a indiqué le directeur de l'ONG, François Veillerette, dans un communiqué. *En cas de doute, quoi qu'il en soit, c'est le principe de précaution qui doit s'appliquer.* »

- **Source** : [Agir pour l'environnement](#) et [Générations futures](#).

Lire aussi : [Des nanoparticules auraient causé la mort de dizaines de vaches dans le Haut-Rhin](#)

- [Emplacement](#) : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- [Adresse de cet article](#) : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-ne-veut-pas-interdire-le-dioxyde-de-titane-pourtant-proscrit>